



République française  
Département des Vosges  
Commune de Montmotier

Date de convocation : vendredi 30 août 2024.

Date d'affichage : lundi 09 septembre 2024.

Le six septembre mil vingt-quatre, à quinze heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire.

**Etaient présents** :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.

Messieurs Jean-Pierre POIROT, Bruno JOLLY et Maxime ZIELONY.

**Absent excusé** : Monsieur Michel TRONCHE

**Procuration** : Monsieur Michel TRONCHE a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre POIROT.

---

**Délibération N°15/2024 APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DES VOSGES SUR LA MISE A DISPOSITION D'UN CONSEILLER DE PREVENTION POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE**

Vu la loi n°82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes ;

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée ;

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifié ;

Vu la loi du 3 janvier 2001 qui précise les missions des centres de gestion ;

Considérant la nécessité pour la Commune de Montmotier d'élaborer le document unique pour évaluer les risques et inscrire toutes les mesures prises pour les diminuer ;

Considérant la possibilité d'avoir recours au Centre de Gestion des Vosges via une convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention pour l'élaboration du document unique.

Le Conseil Municipal de la Commune de Montmotier, après en avoir délibéré **à l'unanimité** décide :

- D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention du Centre de Gestion des Vosges ;



- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le  
Publié ou notifié le



Jean-Pierre POIROT  
2024.09.09 11:56:34 +0200  
Ref:7161688-10739399-1-D  
Signature numérique  
le Maire